



Public ciblé :

Toute personne (salariés agricoles, salariés ou entrepreneurs applicateurs de produits) qui manipule, applique des produits phytopharmaceutiques doit être en possession d'un Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité. Ce certificat n'autorise que l'application des produits. L'achat des dits produits est réglementé par un certificat individuel « Décideur ».

L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

Prérequis :

Lecture et écriture en langue française
Utilisation basique de l'outil informatique
Etre titulaire d'un certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques, Catégorie « Opérateur » en cours de validité.

Tout certificat périmé nécessitera le passage soit d'un primo certificat, soit d'un test seul.

Une adresse mail personnelle

Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

Durée :

1 jour (7 heures)

Tarifs :

175 € pour une personne pour 1 jour (7h). Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Objectifs visés et évaluables :

Obtention du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Opérateur ».

Contenu de formation :

1 jour de théorie, in situ.

Acquisition ou consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, de connaissances :

- Veille réglementaire,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur:

- des typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques professionnelles
- la mise en avant de nouvelles méthodes alternatives.

Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

- Apports théoriques avec des supports variés diaporamas (vus, commentés, remis et envoyés), cours en ligne, plate forme borgoodle livret stagiaire remis et envoyé, exercices, QCM bibliothèques en ligne, plaquettes...)
- Étude de situations spécifiques
- Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées au métier
- Raisonner une intervention en fonction d'une activité
- Effectuer les calculs de doses et comparaisons
- Travailler sur la lecture des étiquettes
- Renforcement de la réglementation aux niveaux régional & national gestion des déchets et des éventuels accidents)
- Analyse de pratiques et prévention
- Présentation des risques, des EPI, des réglages de machines,
- Études de nouvelles méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques



Modalités d'évaluation :

La durée minimale réglementaire de la formation est fixée à 7 heures. La formation intègre la vérification des connaissances pour chacune des étapes du cours. Le CFPPA vous délivre une attestation de suivi de formation. Le certificat se récupère en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/> après en avoir fait la demande. Les demandes sont traitées par la DRAAF de Corse. La durée de validité du certificat est de 5 ans renouvelable.

Contact :

Responsable pôle formations :
- Tel : 06.74.25.52.58
- Mail : marie-france.raffalli@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi
*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo
*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Référent handicap

Codes :

RS : 5653
Nom du certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026

Statistiques :



Condition d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Modalités de sélection :

Aucune

Financement et modes de rémunération :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge de votre OPCO
- Une prise en charge de votre employeur
- Une prise en charge par France Travail
- Une prise en charge via votre Compte Personnel de Formation

Perspectives :

Métier : salariés exerçant une activité d'applicateurs de produits phytopharmaceutiques.
Qui recrute ? Entreprises du paysage, Jardineries, Entreprises Agricoles, Coopératives Agricoles, Collectivités, Chantiers d'Insertion du Paysage
Poursuites de formation : Eventuellement Certificat Individuel de Produits Phytosanitaires Catégorie « Décideur », Certibiocide.

Mode de validation :

(Certifiant) :
Certificat Individuel de Produits
Phytopharmaceutiques : Catégorie « Opérateur »

Environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.
Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.
Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).
Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.